

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2901

13 octobre 2014

SOMMAIRE

Alexlux S.à r.l.	139216	Loufanrose	139243
Ancolie Holding S.A.-SPF	139215	Maldiard, S.A. S.P.F.	139205
Cinema Venture Capital Sàrl	139202	Maldiard, S.A. S.P.F.	139205
Compradore S.A. SPF	139203	Maries S.A.	139208
Consorts Pepin sàrl	139202	Maslet S.A.	139205
Copper Grafton Four S.à r.l.	139248	Melezes S.à r.l.	139208
Copthall PropCo S.à r.l.	139233	Milpro S.A.	139206
Costa Invest S.A.	139203	Misty Mountain S.A.	139209
Cpi Bts Hassfurt S.à r.l.	139226	Miya Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.	139206
CPPE Carbon Process & Plant Engineering S.A.	139224	Monceau Properties S.A.	139207
CVI CVF II Lux Holdings S.à r.l.	139203	Montalcino Finances S.A.	139208
Dasos Timberland Fund I	139212	Moselle Clo S.A.	139204
Diacore Investments S.à r.l.	139202	Network Appliance Luxembourg S.à r.l.	139206
DPR-Consult	139202	Norbert KELLER A.G.	139207
Duet Global Equity Fund S.A., SICAV-SIF	139202	Origo S.A.	139207
Eastman Chemical Luxembourg Holdings 1 S.à r.l.	139211	Ovolux S.à r.l.	139214
Endurance Residential Asset S.à r.l.	139211	P.A.L. Management Services	139209
EuroFlag Services	139211	Real Estate Alpha 2 S.A.	139213
Fuente Services S.A.	139208	Royster Fund Management S.à r.l.	139212
Garage Reinert S.à r.l.	139212	Saturno S.A.	139213
Hillside International S.A.	139212	SHT Finance GmbH	139213
I & F Partners S.à r.l.	139204	Steel Grafton S.à r.l.	139213
Immo Tavares S.A.	139203	SVEA S.à r.l.	139209
ION International S.à r.l.	139204	Totum Pro Parte S.A.	139248
Land and Business S.A.	139205	Weltnetz	139210
Landmark S.A.	139206	Xerox Luxembourg	139210
Litefield Investments S.A.	139243	XXL All Sports United S.à r.l.	139210

Diacore Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 136.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130586/10.

(140148096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

DPR-Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 127.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014130587/10.

(140148211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Cinema Venture Capital Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 154.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CINEMA VENTURE CAPITAL SARL

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014131129/11.

(140148868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Duet Global Equity Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 148.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Hesperange, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131169/11.

(140148750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Consorts Pepin sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 12, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 135.344.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONSORTS PEPIN sàrl

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014131144/12.

(140148849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

CVI CVF II Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 170.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131154/9.

(140148615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Immo Tavares S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7653 Heffingen, 32, Um Beil.
R.C.S. Luxembourg B 111.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014130690/10.

(140148209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Costa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 136.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014131149/13.

(140149114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Compradore S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 29.471.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 18 août 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Welf Georg ATZBERGER, Administrateur, chef d'entreprise, 552-23-1 Jalan Tanjong Bungah, Skyhome, 11200 Penang, Malaisie;

- Mrs Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale du 18 août 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT. LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour COMPRADORE S.A., SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2014131140/22.

(140148968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Moselle Clo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 108.541.

La décision suivante a été prise par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 7 août 2014:

- de renouveler le mandat de L'Alliance Révision S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Pour la Société

Erik van Os

Administrateur

Référence de publication: 2014131995/17.

(140149598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

ION International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 135.679.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 12 août 2014

1. M. Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L- L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants, Messieurs Pierre CLAUDEL et Christophe-Emmanuel SACRE se trouve dorénavant à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 18.08.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour ION International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014130708/18.

(140148232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

I & F Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 9, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 163.389.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 25/07/2014

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société I & F Partners S.à r.l. au siège social de la société pré-qualifiée, L-9753 Heinerscheid, 9, Haaptstrooss.

L'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

- Révocation de Madame Zenner-Hans Alexandra, demeurant L-9753 Heinerscheid, 9, Haaptstrooss de son poste de gérant pour la partie de l'activité «agent d'assurance» de la société.

- Monsieur Serge Zenner, prédit, reste gérant de la société pour l'ensemble des activités de la société, comme et agent d'assurance.

La responsabilité de la société est désormais engagée pour l'ensemble de ses activités par la signature de l'unique gérant.

Dont acte, fait et passé à Heinerscheid au siège de la société.

Serge Zenner.

Référence de publication: 2014130688/19.

(140148452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Land and Business S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 114.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131946/9.

(140149368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Maldiard, S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 139.471.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MALDIARD S.A. S.P.F.

Société Anonyme- Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2014131976/11.

(140149434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Maldiard, S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 139.471.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 9.05.2014

Quatrième résolution:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle 11A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MALDIARD S.A. S.P.F.

Société Anonyme- Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2014131975/14.

(140149428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Maslet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 21.613.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mai 2014

Les mandats d'Administrateur de Madame Laurence MOSTADE, employée privée, résident professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé résident professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant professionnellement au 57 a, route d'Arlon, L-7513 Mersch

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Certifié sincère et conforme

MASLET S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014131980/20.

(140149411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Landmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.905.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30. Juin 2014.

Landmark S.A.

Petra Hauer / Isabel Leixner

Référence de publication: 2014131934/12.

(140149986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Milpro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 73.230.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014131986/13.

(140149632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Network Appliance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 100.795.

Le Bilan consolidé au 26 Avril 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

NetApp Luxembourg S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliation Agency

Référence de publication: 2014132005/14.

(140149677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Miya Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.314.

En date du 12 août 2014, l'Associé Unique de la Société a pris la décision suivante:

- Réélection de KPMG AUDIT S.à r.l., au poste de Réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013, qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Miya Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2014131971/15.

(140149495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Origo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 145.976.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 août 2014

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 5 août 2014 que:
Monsieur Bjorn Barbesgaard, né le 7 juillet 1957 à Copenhague et demeurant au 5, rue des Vignes à L-5657 Mondorf-les-Bains a été nommé administrateur de la société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2014.
Référence de publication: 2014132020/13.
(140149416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Norbert KELLER A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 38-40, rue de Wilwerdange.
R.C.S. Luxembourg B 93.108.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 18. Juni 2014

Die Jahreshauptversammlung beschließt:
die S.A. Fiduciaire Internationale, mit Gesellschaftssitz in L-1470 Luxembourg, route d'Esch 7, vertreten durch Herrn Alain Kohnen, zum neuen Wirtschaftsprüfer für eine Dauer von einem Jahr zu ernennen. Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.
Dieser Beschluss wird einstimmig gefasst.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, den 20. August 2014.
Für Norbert KELLER A.G.
Aktiengesellschaft
FIDUNORD S.à r.l.
Référence de publication: 2014132009/18.
(140149466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Monceau Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 66.034.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2013 tenue à 10.00 heures le 21 juillet 2014

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse des administrateurs Mme Anique Bourkel et Monsieur Alexandre Vancheri, ainsi que de l'administrateur et administrateur-délégué M. Michel Bourkel, du 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 9, Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg;

5 - L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir

administrateurs

- M. Michel BOURKEL, 9, Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg
- Mme Anique BOURKEL, 9, Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg
- M. Alexandre VANCHERI, 9, Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg

administrateur-délégué

- M. Michel BOURKEL, 9, Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg commissaire aux comptes
- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Elizabeth Avenue & Shirley Street n° S-E2, Nassau, Bahamas, N - 8188; qui tous acceptent pour l'année 2014 et jusqu'à l'assemblée à être tenue en 2015.

Référence de publication: 2014131993/23.

(140149290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Melezes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.979.300,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 177.663.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131983/9.

(140149499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Fuente Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.906.

—
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014130645/10.

(140148312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Maries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 127.700.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014131977/11.

(140149825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Montalcino Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 54.587.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2013 tenue à 11.00 heures le 6 mai 2014

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

administrateur-délégué:

- Mme Bourkel Anique, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2014 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Référence de publication: 2014131994/22.

(140149289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Misty Mountain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 91.705.

Le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014131411/12.

(140148521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

SVEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.222.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1127 du 7 décembre 2001.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SVEA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014132806/14.

(140150500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

P.A.L. Management Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.164.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 20 août 2014 que Monsieur Ian ROBERTS, né le 11 juin 1966 à Stockport, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Suite à la résolution qui précède, le nombre de gérants de la Société est porté de sept (7) à huit (8).

Le conseil de Gérance est dès lors dorénavant composé des personnes suivantes:

- Monsieur Bruno BEERNAERTS;
- Monsieur Patrick MOINET;
- Madame Sandrine BISARO;
- Monsieur Philippe SALPETIER;
- Monsieur Marc CHONG KAN;
- Monsieur Livio GAMBARDELLA;
- Monsieur Magsud AHMADKHANOV;
- Monsieur Ian ROBERTS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014132024/24.

(140149881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Weltnetz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 172.329.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Den 8.8.2014.

Im Auftrag BT Tax S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2014132850/12.

(140150064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

XXL All Sports United S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 179.794.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juillet 2014 que:

- La démission de Monsieur Benoît BAUDUIN, en tant que gérant de catégorie B, a été acceptée avec effet au 18 juillet 2014.

- La personne suivante a été nommée gérant de catégorie B, avec effet au 18 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée:

Monsieur Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi (Italie) et résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014132858/18.

(140150342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Xerox Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 108.660.

—
EXTRAIT

Par résolutions des administrateurs de la Société en date du 30 juin 2014, il a été décidé de:

- renouveler les mandats des administrateurs de la Société, Jo Van Onsem, Ingrid Gonnissen et Marnix Van de Cauter jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir au cours de l'année 2015 approuvant les comptes de l'année sociale de la Société commençant au 1^{er} janvier 2014 et prenant fin au 31 décembre 2014; et de

- renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, société coopérative existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir au cours de l'année 2015 approuvant les comptes de l'année sociale de la Société commençant au 1^{er} janvier 2014 et prenant fin au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Août 2014.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014132857/24.

(140149975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Eastman Chemical Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.504,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014130592/13.

(140148056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

EuroFlag Services, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 173.370.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 18 août 2014, a transféré le siège social de la société, avec effet immédiat, du 9b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au:

- 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour EUROFLAG SERVICES

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014130604/15.

(140148091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Endurance Residential Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 120.651.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 12 août 2014 que:

- OTT & Co. S.A. a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 24 juin 2014;

- Monsieur Nicolas Tommasini a été révoqué de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;

- Monsieur Tomáš Salajka, né le 16 septembre 1975 à Brno, République Tchèque, demeurant au Charlese de Gaulla 7, Prague 6, 160 00, République Tchèque a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour un durée indéterminée, et,

- Monsieur Ji i Dederá né le 11 mars 1975, à Ivan ice, Brno, République Tchèque, demeurant au 1601/47, Vaclavske namesti, Prague 1, Postal Code 110 00, République Tchèque a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

De plus il est porté à l'attention qu'Endurance Residential Finance S.à r.l, associé de la Société a changé son siège social au 40, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg avec effet au 5 novembre 2013, et qu'Endurance Real Estate Management Company S.A. agissant en son nom propre et pour le compte d'Endurance Real Estate Fund eu égard au Residential Sub-Fund, associé de la Société a changé son siège social au 40, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg avec effet au 26 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 août 2014.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2014130612/26.

(140148371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Garage Reinert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 173.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130658/9.

(140147996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Royster Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.928.

Par le présent avis, la Société informe les tiers que M. Rolf Caspers, gérant de catégorie B de la Société, a démissionné de son poste avec effet au 14 mars 2014.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130861/11.

(140148400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Dasos Timberland Fund I, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dasos Timberland Fund I

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014130579/12.

(140148132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Hillside International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 134.603.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute en date du 7 août 2014, enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2014, LAC/2014/37757, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "HILLSIDE INTERNATIONAL S.A. (en liquidation)", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 134603, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 162 du 22 janvier 2008.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130683/22.

(140148306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

SHT Finance GmbH, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130910/9.

(140148130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Real Estate Alpha 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130856/10.

(140148024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Steel Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 185.448.

Par résolutions prises en date du 4 août 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 5 août 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Stéphanie Charles, avec adresse professionnelle au 22, Grand Rue, 3rd floor, L-1660 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 4 août 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014130901/15.

(140148463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Saturno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.951.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 13 août 2014

Les démissions de Messieurs Robert REGGIORI, Louis VEGAS-PIERONI et de Madame Sophie ERK de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat sont acceptées.

Monsieur SMITH Christopher Stephen, dirigeant, né le 29.01.1972 à Douglas (Ile de Man), domicilié professionnellement au 18, Curzon Street, Mayfair, W1J 7SX Londres (Royaume-Uni), Monsieur CORMEAU Vincent Jean-Paul, administrateur de sociétés, né le 29.08.1960 à Verviers (Belgique), domicilié professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, et Monsieur MEDINA Juan Luis, dirigeant, né le 14.07.1966 à Jersey (Royaume-Uni), résidant à l'Heuthuex Siez, la ruelles du Coin Varin, JE3 7EJ Saint Peter, Jersey (Royaume-Uni), sont nommés nouveaux administrateurs de la société pour une durée d'un an. Les mandats des nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

SATURNO S.A.

Référence de publication: 2014130903/20.

(140147939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Ovolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 149.467.

—
In the year two thousand and fourteen, on the thirtyfirst day of July.

Before Us, Maître Pierre PROBST, notary residing in Ettelbrück.

There appeared

Rainieri Servizi S.r.l., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office in Via Mensa 3, 48020 Santa Maria in Fabriago - Lugo (RA) Italy, registered with the Company Register of Ravenna (Italy) under number RA -118767,

duly represented by Mr. Sebastien ELISE, expertcomptable, professionally residing in Rombach/ Martelange, by virtue of a proxy given under private seal on the 31th day of July 2014;

The before said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, here represented, explains:

She is owner of all the five hundred (500) shares of OVOLUX Sàrl (B149.467), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-9647 Doncols 14, Chemin des Douaniers, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Moutrier, notary residing in Esch/Alzette, on November 26th, 2009 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2468 dated December 18th, 2007;

And has requested the undersigned notary to state that:

First resolution

The sole shareholder resolves to move the company's registered office from Doncols to L-8832 ROMBACH, 14, route de Bigonville

Second resolution

Pursuant to the above resolution, Article 4 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 4.** The Company has its registered office in Rombach, Grand Duchy of Luxembourg.»

The one who bear a certified copy of this present deed is able to do publications and deposits.

In witness whereof, the undersigned notary who understands and speaks English, declares that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the french and the english version, the english version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Ettelbrück.

The document having been read to the person appearing, which is known to the notary by his surnames, christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

L'an deux mil quatorze, le trente-et-un juillet

Pardevant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück, soussigné,

A comparu

Rainieri Servizi S.r.l., une société de droit italien, ayant son siège social à Via Mensa 3, 48020 Santa Maria in Fabriago - Lugo (RA) en Italie, enregistrée au registre des sociétés à Ravenna (Italie) sous le numéro RA -118767,

ici représentée par Monsieur Sébastien Elise, expert-comptable, demeurant professionnellement à Rombach;

en vertu d'une procuration signée le 31 juillet 2014;

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et par le comparant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, ici représentée comme il est dit, expose ce qui suit:

1) Elle est propriétaire des cinq cents (500) parts sociales de OVOLUX Sàrl (B149.467), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-9647 Doncols 14, Chemin des Douaniers, créée par acte du notaire Maître Moutrier, de résidence à Esch/Alzette, le 26 novembre 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2468 du 18 décembre 2007;

La comparante a déclaré au notaire prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décidé de changer le siège social de Doncols à L-8832 ROMBACH, 14, route de Bigonville

Seconde résolution

Consécutivement à la première résolution l'article 4 des statuts de la société est changé et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social de la société est établi à Rombach, Grand Duché of Luxembourg.»

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que, sur demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Les frais des présentes, estimés à neuf cents euros sont supportés par la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Sebastien ELISE, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 1^{er} août 2014. Relation: DIE/2014/9894. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131462/78.

(140148577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Ancolie Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 41.913.

L'an deux mille quatorze, le six août.

Par-devant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à LUXEMBOURG (Grand-Duché du Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ANCOLIE HOLDING S.A.-SPF», ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 41913, constituée suivant acte de constitution du 9 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 47 de l'année 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 23 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2076 du 05 octobre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Kitty WONG, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, qui est aussi choisie comme scrutatrice.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution anticipée de la Société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «LG Management S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7 rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 156639).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: K. WONG, N. WEYRICH, H. HELLINCKX.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 août 2014. Relation: EAC/2014/11074. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014131707/69.

(140149781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Alexlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 181.338.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

(1) "P5 SUB L.P.1", a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(2) "Permira V L.P.2", a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under

the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 6DJ Channel Islands;

(3) "P5 Co-Investment L.P.", a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(4) "Permira Investments Limited", acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

(5) "P5 CIS S.à r.l.", a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 178.072, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500.-, and

(6) "Permira V I.A.S. L.P.", a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands

All here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal dated on July 30th, 2014.

The said proxies, signed "ne varietur.. by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, are the shareholders (the "Shareholders") of "Alexlux S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 21st, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles") number 3147, page 151024 on December 11th, 2013, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.338,

The Articles have been amended for the last time on March 26th, 2014 by the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1743 on July 4th, 2014.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one million five hundred ninety-three thousand nine hundred and ninety euro (EUR 1,593,990.-) so as to raise it from its present amount of fifteen million five hundred sixty-one thousand and ten euro (EUR 15,561,010.-) to seventeen million one hundred fifty-five thousand euro (EUR 17,155,000.-) by the issue of one hundred fifty nine million three hundred ninety-nine thousand (159,399,000) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01-) each, subject to the payment of a share premium of a total amount of fourteen million three hundred forty-six thousand and ten euro (EUR 14,346,010.-) to be divided into:

- 15,939,900 class A shares,
- 15,939,900 class B shares,
- 15,939,900 class C shares,
- 15,939,900 class D shares,
- 15,939,900 class E shares,
- 15,939,900 class F shares,
- 15,939,900 class G shares,
- 15,939,900 class H shares,
- 15,939,900 class I shares, and
- 15,939,900 class J shares.

2. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of the Company.

3. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one million five hundred ninety-three thousand nine hundred and ninety euro (EUR 1,593,990.-) so as to raise it from its present amount of fifteen million five hundred sixty-one thousand and ten euro (EUR 15,561,010.-) to seventeen million one hundred fifty-five thousand euro (EUR 17,155,000.-) by the issue of one hundred fifty nine million three hundred ninety-nine thousand (159,399,000) new shares (the "New Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01-) each, subject to the payment of a share premium of a total amount of fourteen million three hundred forty-six thousand and ten euro (EUR 14,346,010.-) to be divided into:

- fifteen million nine hundred thirty-nine thousand nine hundred (15,939,900) class A shares,
- fifteen million nine hundred thirty-nine thousand nine hundred (15,939,900) class B shares,

- fifteen million nine hundred thirty-nine thousand nine hundred (15,939,900) class C shares,
- fifteen million nine hundred thirty-nine thousand nine hundred (15,939,900) class D shares,
- fifteen million nine hundred thirty-nine thousand nine hundred (15,939,900) class E shares,
- fifteen million nine hundred thirty-nine thousand nine hundred (15,939,900) class F shares,
- fifteen million nine hundred thirty-nine thousand nine hundred (15,939,900) class G shares,
- fifteen million nine hundred thirty-nine thousand nine hundred (15,939,900) class H shares,
- fifteen million nine hundred thirty-nine thousand nine hundred (15,939,900) class I shares, and
- fifteen million nine hundred thirty-nine thousand nine hundred (15,939,900) class J shares.

and having the rights and obligations set out in the Articles.

The New Shares have been subscribed as follows:

- "P5 SUB L.P.1", prenamed, declares to subscribe in full ownership of:

- * Two million seven hundred twenty-two thousand seven hundred (2,722,700) class A shares,
- * Two million seven hundred twenty-two thousand seven hundred (2,722,700) class B shares,
- * Two million seven hundred twenty-two thousand seven hundred (2,722,700) class C shares,
- * Two million seven hundred twenty-two thousand seven hundred (2,722,700) class D shares,
- * Two million seven hundred twenty-two thousand seven hundred (2,722,700) class E shares,
- * Two million seven hundred twenty-two thousand seven hundred (2,722,700) class F shares,
- * Two million seven hundred twenty-two thousand seven hundred (2,722,700) class G shares
- * Two million seven hundred twenty-two thousand seven hundred (2,722,700) class H shares,
- * Two million seven hundred twenty-two thousand seven hundred (2,722,700) class I shares and
- * Two million seven hundred twenty-two thousand seven hundred (2,722,700) class J shares,

Fully paid-up by a contribution in cash in a total amount of two million seven hundred twenty-two thousand six hundred eighty-six euro and fifty-eight cent (EUR 2,722,686.58.-) which shall be allocated as follows:

- an amount of two hundred seventy-two thousand two hundred seventy euro (EUR 272,270.-) is allocated to the share capital of the Company, and

- an amount of two million four hundred fifty thousand four hundred sixteen euro and fifty-eight cent (EUR 2,450,416.58.-) is allocated to the share premium account of the Company.

- "Permira V L.P.2", prenamed, declares to subscribe in full ownership of:

- * twelve million four hundred forty-three thousand (12,443,000) class A shares,
- * twelve million four hundred forty-three thousand (12,443,000) class B shares,
- * twelve million four hundred forty-three thousand (12,443,000) class C shares,
- * twelve million four hundred forty-three thousand (12,443,000) class D shares,
- * twelve million four hundred forty-three thousand (12,443,000) class E shares,
- * twelve million four hundred forty-three thousand (12,443,000) class F shares,
- * twelve million four hundred forty-three thousand (12,443,000) class G shares,
- * twelve million four hundred forty-three thousand (12,443,000) class H shares,
- * twelve million four hundred forty-three thousand (12,443,000) class I shares and
- * twelve million four hundred forty-three thousand (12,443,000) class J shares,

Fully paid-up by a contribution in cash in a total amount of twelve million four hundred forty-three thousand fourteen euro and thirty-five cent (EUR 12,443,014.35.-), which shall be allocated as follows:

- an amount of one million two hundred forty-four thousand three hundred euro (EUR 1,244,300.-) is allocated to the share capital of the Company, and

- an amount of eleven million one hundred ninety-eight thousand seven hundred fourteen euro and thirty-five cent (EUR 11,198,714.35.-) is allocated to the share premium account of the Company.

- "P5 Co-Investment L.P.", prenamed, declares to subscribe in full ownership of:

- * one hundred ninety-five thousand two hundred (195,200) class A shares,
- * one hundred ninety-five thousand two hundred (195,200) class B shares,
- * one hundred ninety-five thousand two hundred (195,200) class C shares,
- * one hundred ninety-five thousand two hundred (195,200) class D shares,
- * one hundred ninety-five thousand two hundred (195,200) class E shares,
- * one hundred ninety-five thousand two hundred (195,200) class F shares,
- * one hundred ninety-five thousand two hundred (195,200) class G shares,
- * one hundred ninety-five thousand two hundred (195,200) class H shares,
- * one hundred ninety-five thousand two hundred (195,200) class I shares and

* one hundred ninety-five thousand two hundred (195,200) class J shares,
fully paid-up by a contribution in cash in a total amount of one hundred ninety-five thousand two hundred sixteen euro and thirty-six cent (EUR 195,216.36-), which shall be allocated as follows:

- an amount of nineteen thousand five hundred and twenty euro (EUR 19,520.-) is allocated to the share capital of the Company, and

- an amount of one hundred seventy-five thousand six hundred ninety-six euro and thirty-six cent (EUR 175,696.36-) is allocated to the share premium account of the Company.

- “Permira Investments Limited”, prenamed, declares to subscribe in full ownership of:

* four hundred sixty-eight thousand three hundred (468,300) class A shares,

* four hundred sixty-eight thousand three hundred (468,300) class B shares,

* four hundred sixty-eight thousand three hundred (468,300) class C shares,

* four hundred sixty-eight thousand three hundred (468,300) class D shares,

* four hundred sixty-eight thousand three hundred (468,300) class E shares,

* four hundred sixty-eight thousand three hundred (468,300) class F shares,

* four hundred sixty-eight thousand three hundred (468,300) class G shares,

* four hundred sixty-eight thousand three hundred (468,300) class H shares,

* four hundred sixty-eight thousand three hundred (468,300) class I shares and

* four hundred sixty-eight thousand three hundred (468,300) class J shares,

Fully paid-up by a contribution in cash in a total amount of four hundred sixty-eight thousand three hundred three euro and ninety-one cent (EUR 468,303.91-), which shall be allocated as follows:

- an amount of forty-six thousand eight hundred thirty euro (EUR 46,830.-) is allocated to the share capital of the Company, and

- an amount of four hundred twenty-one thousand four hundred seventy-three euro and ninety-one cent (EUR 421,473.91-) is allocated to the share premium account of the Company.

- “P5 CIS S.à r.l.”, prenamed, declares to subscribe in full ownership of:

* twenty-eight thousand five hundred (28,500) class A shares,

* twenty-eight thousand five hundred (28,500) class B shares,

* twenty-eight thousand five hundred (28,500) class C shares,

* twenty-eight thousand five hundred (28,500) class D shares,

* twenty-eight thousand five hundred (28,500) class E shares,

* twenty-eight thousand five hundred (28,500) class F shares,

* twenty-eight thousand five hundred (28,500) class G shares,

* twenty-eight thousand five hundred (28,500) class H shares,

* twenty-eight thousand five hundred (28,500) class I shares and

* twenty-eight thousand five hundred (28,500) class J shares,

Fully paid-up by a contribution in cash in a total amount of twenty-eight thousand five hundred eighty-five euro and sixty-three cent (EUR 28,585.63,-) which shall be allocated as follows:

- an amount of two thousand eight hundred fifty euro (EUR 2,850.-) is allocated to the share capital of the Company, and

- an amount of twenty-five thousand seven hundred thirty-five euro and sixty-three cent (EUR 25,735.63-) is allocated to the share premium account of the Company; and

- “Permira V I.A.S L.P.”, prenamed, declares to subscribe in full ownership of:

* eighty-two thousand two hundred (82,200) class A shares,

* eighty-two thousand two hundred (82,200) class B shares,

* eighty-two thousand two hundred (82,200) class C shares,

* eighty-two thousand two hundred (82,200) class D shares,

* eighty-two thousand two hundred (82,200) class E shares,

* eighty-two thousand two hundred (82,200) class F shares,

* eighty-two thousand two hundred (82,200) class G shares,

* eighty-two thousand two hundred (82,200) class H shares,

* eighty-two thousand two hundred (82,200) class I shares and

* eighty-two thousand two hundred (82,200) class J shares,

Fully paid-up by a contribution in cash in a total amount of eighty-two thousand one hundred ninety-three euro and seventeen cent (EUR 82,193.17,-) which shall be allocated as follows:

- an amount of eight thousand two hundred twenty euro (EUR 8,220.-) is allocated to the share capital of the Company, and

- an amount of seventy-three thousand nine hundred seventy-three euro and seventeen cent (EUR 73,973.17-) is allocated to the share premium account of the Company.

The global amount of fifteen million nine hundred forty thousand euro (EUR 15,940,000.-) for the subscription of the New Shares is allocated as follows:

- one million five hundred ninety-three thousand nine hundred ninety euro (EUR 1,593,990.-) are allocated to the share capital of the Company, and

- fourteen million three hundred forty-six thousand and ten euro (EUR 14,346,010.-) are allocated to the share premium account of the Company.

Proof that the global the amount of fifteen million nine hundred forty thousand euro (EUR 15,940,000.-) is at the disposition of the Company has been shown to the undersigned notary, who expressly states it.

Second resolution:

Further to the capital increase in the resolution above, the Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at seventeen million one hundred and fifty-five thousand euro (EUR 17,155,000.-) divided into:

- one hundred and seventy-one million five hundred fifty thousand (171,550,000) class A shares,
- one hundred and seventy-one million five hundred fifty thousand (171,550,000) class B shares,
- one hundred and seventy-one million five hundred fifty thousand (171,550,000) class C shares,
- one hundred and seventy-one million five hundred fifty thousand (171,550,000) class D shares,
- one hundred and seventy-one million five hundred fifty thousand (171,550,000) class E shares,
- one hundred and seventy-one million five hundred fifty thousand (171,550,000) class F shares,
- one hundred and seventy-one million five hundred fifty thousand (171,550,000) class G shares,
- one hundred and seventy-one million five hundred fifty thousand (171,550,000) class H shares,
- one hundred and seventy-one million five hundred fifty thousand (171,550,000) class I shares, and
- one hundred and seventy-one million five hundred fifty thousand (171,550,000) class J shares,

all class A to class J shares are referred as the "Redeemable Shares" or the "Shares", having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and fully paid-up.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each Share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand euro (EUR 6,000.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un juillet;

Par-devant le soussigné, Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

(1) «P5 SUB L.P.1» un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, PO Box 503, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(2) «Permira V L.P.2» un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, PO Box 503, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(3) «P5 Co-Investment L.P.», un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, PO Box 503, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(4) «Permira Investments Limited» agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands;

(5) «P5 CIS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 178.072, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et ayant un capital social de EUR 12.500,-, et

(6) «Permira V I.A.S. L.P.», un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

ici représentées par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire en vertu de procurations données sous seing privé en date du 360 juillet 2014.

Lesquelles procurations, signées «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, sont les associés (les "Associés") de «Alexlux S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 octobre 2013, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts") numéro 3147, page 151024 en date du 11 décembre 2013,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181338 (la "Société").

Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 26 mars 2014 par le notaire instrumentaire et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1743, page 83626 en date du 4 juillet 2014.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million cinq cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (1.593.990,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quinze millions cinq cent soixante-et-un mille dix euros (15.561.010,- EUR) à un montant de dix-sept millions cent cinquante-cinq mille euros (17.155.000,- EUR) par l'émission de cent cinquante-neuf millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille (159.399.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un cent d'euro (0,01- EUR) chacune, assortie d'une prime d'émission d'un montant total de quatorze millions trois cent quarante-six mille dix euros (14.346.010,- EUR), qui seront réparties comme suit:

- 15.939.900 parts sociales de classe A;
- 15.939.900 parts sociales de classe B;
- 15.939.900 parts sociales de classe C;
- 15.939.900 parts sociales de classe D;
- 15.939.900 parts sociales de classe E;
- 15.939.900 parts sociales de classe F;
- 15.939.900 parts sociales de classe G;
- 15.939.900 parts sociales de classe H;
- 15.939.900 parts sociales de classe I; et
- 15.939.900 parts sociales de classe J.

2. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts de la Société.

3. Divers.

Après délibération, les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million cinq cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (1.593.990,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quinze millions cinq cent soixante-et-un mille dix euros (15.561.010,- EUR) à un montant de dix-sept millions cent cinquante-cinq mille euros (17.155.000,- EUR) par l'émission de cent cinquante-neuf millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille (159.399.000) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de un cent d'euro (0,01- EUR) chacune, assortie d'une prime d'émission d'un montant total de quatorze millions trois cent quarante-six mille dix euros (14.346.010,- EUR), qui seront réparties comme suit:

- quinze millions neuf cent trente-neuf mille neuf cents (15.939.900) parts sociales de classe A;
- quinze millions neuf cent trente-neuf mille neuf cents (15.939.900) parts sociales de classe B;
- quinze millions neuf cent trente-neuf mille neuf cents (15.939.900) parts sociales de classe C;
- quinze millions neuf cent trente-neuf mille neuf cents (15.939.900) parts sociales de classe D;

- quinze millions neuf cent trente-neuf mille neuf cents (15.939.900) parts sociales de classe E;
 - quinze millions neuf cent trente-neuf mille neuf cents (15.939.900) parts sociales de classe F;
 - quinze millions neuf cent trente-neuf mille neuf cents (15.939.900) parts sociales de classe G;
 - quinze millions neuf cent trente-neuf mille neuf cents (15.939.900) parts sociales de classe H;
 - quinze millions neuf cent trente-neuf mille neuf cents (15.939.900) parts sociales de classe I; et
 - quinze millions neuf cent trente-neuf mille neuf cents (15.939.900) parts sociales de classe J.
- et ayant les mêmes droits et obligations définis dans les Statuts.

Les Nouvelles Parts Sociales seront souscrites comme suit:

- «P5 SUB L.P.1», prénommée, déclare souscrire en pleine propriété de:

- * Deux millions sept cent vingt-deux mille sept cents (2.722.700) parts sociales de classe A,
- * Deux millions sept cent vingt-deux mille sept cents (2.722.700) parts sociales de classe B,
- * Deux millions sept cent vingt-deux mille sept cents (2.722.700) parts sociales de classe C,
- * Deux millions sept cent vingt-deux mille sept cents (2.722.700) parts sociales de classe D,
- * Deux millions sept cent vingt-deux mille sept cents (2.722.700) parts sociales de classe E,
- * Deux millions sept cent vingt-deux mille sept cents (2.722.700) parts sociales de classe F,
- * Deux millions sept cent vingt-deux mille sept cents (2.722.700) parts sociales de classe G,
- * Deux millions sept cent vingt-deux mille sept cents (2.722.700) parts sociales de classe H,
- * Deux millions sept cent vingt-deux mille sept cents (2.722.700) parts sociales de classe I et
- * Deux millions sept cent vingt-deux mille sept cents (2.722.700) parts sociales de classe J,

libérées intégralement moyennant apport en numéraire d'un montant total de deux millions sept cent vingt-deux mille six cent quatre-vingt-six euros et cinquante-huit cents (2.722.686,58.- EUR), qui sera attribué comme suit:

* Deux cent soixante-douze mille deux cent soixante-dix euros (272.270,- EUR) alloués au capital social de la Société,

et

* Deux millions quatre cent cinquante mille quatre cent seize euros et cinquante-huit cents (2.450.416,58. EUR) alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- «Permira V L.P.2», prénommée, déclare souscrire en pleine propriété de:

- * Douze millions quatre cent quarante-trois mille (12.443.000) parts sociales de classe A,
- * Douze millions quatre cent quarante-trois mille (12.443.000) parts sociales de classe B,
- * Douze millions quatre cent quarante-trois mille (12.443.000) parts sociales de classe C,
- * Douze millions quatre cent quarante-trois mille (12.443.000) parts sociales de classe D,
- * Douze millions quatre cent quarante-trois mille (12.443.000) parts sociales de classe E,
- * Douze millions quatre cent quarante-trois mille (12.443.000) parts sociales de classe F,
- * Douze millions quatre cent quarante-trois mille (12.443.000) parts sociales de classe G,
- * Douze millions quatre cent quarante-trois mille (12.443.000) parts sociales de classe H,
- * Douze millions quatre cent quarante-trois mille (12.443.000) parts sociales de classe I et
- * Douze millions quatre cent quarante-trois mille (12.443.000) parts sociales de classe J,

Libérées intégralement moyennant apport en numéraire d'un montant total de douze millions quatre cent quarante-trois mille quatorze euros et trente-cinq cents (12.443.014,35.- EUR), qui sera attribué comme suit:

- Un million deux cent quarante-quatre mille trois cents euros (1.244.300,- EUR) alloués au capital social de la Société,

et

- Onze millions cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quatorze euros et trente-cinq cents (11.198.714,35.- EUR) alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- «P5 Co-Investment L.P.», prénommée, déclare souscrire en pleine propriété de:

- * Cent quatre-vingt-quinze mille deux cents (195.200) parts sociales de classe A,
- * Cent quatre-vingt-quinze mille deux cents (195.200) parts sociales de classe B,
- * Cent quatre-vingt-quinze mille deux cents (195.200) parts sociales de classe C,
- * Cent quatre-vingt-quinze mille deux cents (195.200) parts sociales de classe D,
- * Cent quatre-vingt-quinze mille deux cents (195.200) parts sociales de classe E,
- * Cent quatre-vingt-quinze mille deux cents (195.200) parts sociales de classe F,
- * Cent quatre-vingt-quinze mille deux cents (195.200) parts sociales de classe G,
- * Cent quatre-vingt-quinze mille deux cents (195.200) parts sociales de classe H,
- * Cent quatre-vingt-quinze mille deux cents (195.200) parts sociales de classe I et
- * Cent quatre-vingt-quinze mille deux cents (195.200) parts sociales de classe J,

Libérées intégralement moyennant apport en numéraire d'un montant total de cent quatre-vingt-quinze mille deux cent seize euros et trente-six cents (195.216,36.- EUR), qui sera attribué comme suit:

- Dix-neuf mille cinq cent vingt euros (19.520,- EUR) alloués au capital social de la Société, et
- Cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-seize euros et trente-six cents (175.696,36.- EUR) alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- «Permira Investments Limited», prénommée, déclare souscrire en pleine propriété de:

- * Quatre cent soixante-huit mille trois cents (468.300) parts sociales de classe A,
- * Quatre cent soixante-huit mille trois cents (468.300) parts sociales de classe B,
- * Quatre cent soixante-huit mille trois cents (468.300) parts sociales de classe C,
- * Quatre cent soixante-huit mille trois cents (468.300) parts sociales de classe D,
- * Quatre cent soixante-huit mille trois cents (468.300) parts sociales de classe E,
- * Quatre cent soixante-huit mille trois cents (468.300) parts sociales de classe F,
- * Quatre cent soixante-huit mille trois cents (468.300) parts sociales de classe G,
- * Quatre cent soixante-huit mille trois cents (468.300) parts sociales de classe H,
- * Quatre cent soixante-huit mille trois cents (468.300) parts sociales de classe I et
- * Quatre cent soixante-huit mille trois cents (468.300) parts sociales de classe J,

Libérées intégralement moyennant apport en numéraire d'un montant total de quatre cent soixante-huit mille trois cent trois euros et quatre-vingt-onze cents (468.303,91.- EUR), qui sera attribué comme suit:

- Quarante-six mille huit cent trente euros (46.830,- EUR) alloués au capital social de la Société, et
- Quatre cent vingt-et-un mille quatre cent soixante-treize euros et quatre-vingt-onze cents (421.473,91.- EUR) alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- «P5 CIS S.à r.l.», prénommée, déclare souscrire en pleine propriété de:

- * Vingt-huit mille cinq cents (28.500) parts sociales de classe A,
- * Vingt-huit mille cinq cents (28.500) parts sociales de classe B,
- * Vingt-huit mille cinq cents (28.500) parts sociales de classe C,
- * Vingt-huit mille cinq cents (28.500) parts sociales de classe D,
- * Vingt-huit mille cinq cents (28.500) parts sociales de classe E,
- * Vingt-huit mille cinq cents (28.500) parts sociales de classe F,
- * Vingt-huit mille cinq cents (28.500) parts sociales de classe G,
- * Vingt-huit mille cinq cents (28.500) parts sociales de classe H,
- * Vingt-huit mille cinq cents (28.500) parts sociales de classe I et
- * Vingt-huit mille cinq cents (28.500) parts sociales de classe J,

Libérées intégralement moyennant apport en numéraire d'un montant total de vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros et soixante-trois cents (28.585,63.- EUR), qui sera attribué comme suit:

- Deux mille huit cent cinquante euros (2.850,- EUR) alloués au capital social de la Société, et
- Vingt-cinq mille sept cent trente-cinq euros et soixante-trois cents (25.735,63.- EUR) alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- «Permira V I.A.S L.P.», prénommée, déclare souscrire en pleine propriété de:

- * Quatre-vingt-deux mille deux cents (82.200) parts sociales de classe A,
- * Quatre-vingt-deux mille deux cents (82.200) parts sociales de classe B,
- * Quatre-vingt-deux mille deux cents (82.200) parts sociales de classe C,
- * Quatre-vingt-deux mille deux cents (82.200) parts sociales de classe D,
- * Quatre-vingt-deux mille deux cents (82.200) parts sociales de classe E,
- * Quatre-vingt-deux mille deux cents (82.200) parts sociales de classe F,
- * Quatre-vingt-deux mille deux cents (82.200) parts sociales de classe G,
- * Quatre-vingt-deux mille deux cents (82.200) parts sociales de classe H,
- * Quatre-vingt-deux mille deux cents (82.200) parts sociales de classe I et
- * Quatre-vingt-deux mille deux cents (82.200) parts sociales de classe J,

Libérées intégralement moyennant apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-treize euros et dix-sept cents (82.193,17.- EUR), qui sera attribué comme suit:

- Huit mille deux cent vingt euros (8.220,- EUR) alloués au capital social de la Société, et
- Soixante-treize mille neuf cent soixante-treize euros et dix-sept cents (73.973,17.- EUR) alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de quinze millions neuf cent quarante mille euros (15.940.000,- EUR) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites comme décrit ci-dessus est réparti comme suit:

- Un million cinq cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (1.593.990,- EUR) alloués au capital social de la Société, et
- Quatorze millions trois cent quarante-six mille dix euros (14.346.010,- EUR) alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve que le montant de quinze millions neuf cent quarante mille euros (15.940.000,- EUR) est à la disposition de la Société a été montrée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution:

Suite aux résolutions concernant l'augmentation de capital ci-dessus, les Associés décident de modifier de l'article 5 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à dix-sept millions cent cinquante-cinq mille euros (17.155.000,- EUR) représenté par:

- cent soixante-et-onze millions cinq cent cinquante mille (171.550.000) parts sociales de classe A,
- cent soixante-et-onze millions cinq cent cinquante mille (171.550.000) parts sociales de classe B,
- cent soixante-et-onze millions cinq cent cinquante mille (171.550.000) parts sociales de classe C,
- cent soixante-et-onze millions cinq cent cinquante mille (171.550.000) parts sociales de classe D,
- cent soixante-et-onze millions cinq cent cinquante mille (171.550.000) parts sociales de classe E,
- cent soixante-et-onze millions cinq cent cinquante mille (171.550.000) parts sociales de classe F,
- cent soixante-et-onze millions cinq cent cinquante mille (171.550.000) parts sociales de classe G,
- cent soixante-et-onze millions cinq cent cinquante mille (171.550.000) parts sociales de classe H,
- cent soixante-et-onze millions cinq cent cinquante mille (171.550.000) parts sociales de classe I, et
- cent soixante-et-onze millions cinq cent cinquante mille (171.550.000) parts sociales de classe J,

l'ensemble des parts sociales de classe A à J sont qualifiées de "Parts Sociales Rachetables" ou "Parts Sociales", ayant chacune une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01), et toutes sont entièrement libérées.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six mille euros (6.000,- EUR).

DONT ACTE, Le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2014. LAC/2014/36762. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014131672/437.

(140149580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

CPPE Carbon Process & Plant Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 137.066.

Im Jahre zwei tausend und vierzehn, den einunddreissigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Haben sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft "CPPE Carbon Process & Plant Engineering S.A.", mit Sitz in L-1337 Luxembourg-Dommeldange, Rue de la Cimenterie, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg») Nummer B 137.066, ursprünglich unter dem Namen Lurgi gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 5. März 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 896 vom 11. April 2008, deren Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. Mai 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1540 vom 20. Juni 2008, mit Annahme der Bezeichnung International Fiberglass.

deren Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 3. September 2010, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2215 vom 19. Oktober 2010, mit Annahme der aktuellen Bezeichnung.

deren Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 11. März 2011, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1053 vom 19. Mai 2011, mit Annahme der aktuellen Bezeichnung.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Henri DA CRUZ, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg eröffnet, welcher Herrn Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg, zum Schriftführer bestimmt.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Dr. Alain STRICKROTH, Ingenieur, berufsansässig in Luxembourg-Dommeldange, Rue de la Cimenterie Die Gesellschafter, anwesend oder vertreten, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste vermerkt, welche von den Gesellschaftern oder ihren Bevollmächtigten unterzeichnet wurde, und auf jene Anwesenheitsliste, festgelegt vom Vorstand der Versammlung, erklären sich die Mitglieder der Versammlung zu berufen.

Diese Anwesenheitsliste, sowie die Vollmachten der in dieser Generalversammlung vertretenen Gesellschafter, welche von dem Vorstand der Versammlung und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurden, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

- A) Dass diese Versammlung mittels Einberufungsschreiben ordnungsgemäss einberufen wurde.
- B) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1.- Aufstockung des Gesellschaftskapitals um 1.000.000,- EUR (eine Million Euro) um es von seinem Betrag von 500.000,- EUR (fünf hundert tausend Euro) auf 1.500.000,- EUR (eine Million fünf hundert tausend Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 20.000 (zwanzig tausend) neuen Aktien mit einem Nennwert von je 50,- EUR (fünfzig Euro), welche im Verhältnis ihrer Beteiligungen gezeichnet werden und dieselben Rechte und Vorteile geniessen, wie die bereits bestehenden Aktien, und vollends eingezahlt werden durch Umwandlung der freien nicht ausgezahlten Gewinnen der Gesellschaft in Höhe von 1.000.000,-EUR (eine Million Euro).

2.- Einzahlung.

3.- Dementsprechende Abänderung des 1. Absatzes von Artikel 5 der Satzungen.

4.- Verschiedenes.

C) Dass, wie aus der vorgenannten Anwesenheitsliste hervorgeht, alle Aktien ordnungsgemäss vertreten sind.

D) Dass diese Versammlung ordnungsgemäss einberufen, das erforderliche Quorum erreicht wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Die Generalversammlung fasst nach eingehender Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um 1.000.000,- EUR (eine Million Euro) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von 500.000,- EUR (fünf hundert tausend Euro) auf 1.500.000,- EUR (eine Million fünf hundert tausend Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 20.000 (zwanzig tausend neuen Aktien mit einem Nennwert von je 50,- EUR (fünfzig Euro), welche im Verhältnis ihrer Beteiligungen gezeichnet wurden und dieselben Rechte und Vorteile geniessen, wie die bereits bestehenden Aktien, und vollends eingezahlt werden durch Umwandlung der freien und nicht ausgezahlten Gewinnen der Gesellschaft in Höhe von 1.000.000,- EUR (eine Million Euro)

Einzahlung

Die freien und nicht ausgezahlten Gewinne von 1.000.000,- EUR (einer Million Euro) stehen der Gesellschaft noch immer zur Verfügung, wurden noch nicht als Dividenden ausgezahlt, und können somit integral in Gesellschaftskapital umgewandelt werden, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. (erster Absatz).** Das Gesellschaftskapital beträgt 1.500.000,- EUR (eine Million fünf hundert tausend Euro), aufgeteilt in dreissig tausend (30.000) Aktien mit einem Nennwert von je 50,- EUR (fünfzig Euro)."

139226

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 2.000,- EUR veranschlagt sind, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Da die Tagesordnung keine weiteren Punkte beinhaltet, wird die Versammlung aufgehoben.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Henri DA CRUZ, Max MAYER, Alain STRICKROTH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2014. Relation GRE/2014/3219. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014131792/75.

(140149552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Cpi Bts Hassfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 189.609.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty eight of July.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

“CRESCENDO PRESERVATION & INCOME FUND SICAV SIF S.A.”, a public limited company (société anonyme) qualified as Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé (SICAV SIF), having its registered office located at 53 Rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

Here represented by Mrs Anne PASQUINI, clerk of the staff of the notary, acting on behalf of a proxy given in Luxembourg, on the July 18th 2014

Which proxy, after having been initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) known by the name of “CPI BTS HASSFURT S.À R.L.” (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property such as leasehold and part-ownership rights) (“Real Estate Companies”) and/or to (ii) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interest and participations in Luxembourg or foreign Real Estate Companies. The Company may further directly or indirectly acquire, hold, administrate, manage or dispose of real estate as described in the preceding sentence.

The Company may also acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and own, administrate, develop and manage its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit on an exceptional basis and as deemed useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally

for its own benefit and as deemed useful in the accomplishment and development of its purposes. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and held.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. The Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) shall apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect and in accordance with the then applicable provision of the 1915 Act.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders or of the sole shareholder will not bring the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers composed of two or several managers, who need not be shareholders.

The sole manager or the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose and in general all powers not expressly reserved by the 1915 Act or the present articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the sole manager or the board of managers. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. They may be dismissed freely at any time, with or without cause, by the general meeting of shareholders.

The board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

In dealing with third parties, the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. If managed by a board of managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers.

The board of managers may choose from among its members a chairman.

It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, e-mail, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

When the board is composed at least of three managers, any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that, at any meeting of the board of managers, the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman shall have a casting vote.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by all the members having participated. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last working day of June and for the first time in the year 2015.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the 1915 Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Luxembourg legislation or these articles.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the 1915 Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Declaration

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 183 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 184 of the 1915 Act.

Transitory disposition

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st 2014.

Subscription and liberation

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole shareholder, CRESCENDO PRESERVATION & INCOME FUND SICAV SIF S.A., prenamed.

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary who states it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,250.- EUR

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at two (2).
2. The following have been appointed as Managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mrs. Sarah Butler, company director, born on 19 March 1976 in Salford (England), residing professionally at 2, Clarence Street, Manchester, M2 4D, England; and
 - Mr. Carlo Sconosciuto, Legal Advisor, born on 4 May 1977 in Terracina (Italy) residing professionally at 53, Rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.
3. The registered office is established at 53, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Declaration of the affiant

The sole shareholder hereby declares that it is the beneficial owner of the company which is the subject of these presents, within the meaning of the law of 12th November 2004 as amended, and certify that the funds/assets/rights forming the capital of the company do not originate from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19th February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the representative of the appearing party, who signed together with the Notary, the present original deed.

Suit la version française des statuts qui précèdent:

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «CPI BTS HASSFURT S.À R.L.» (la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou d'autres entités, entreprises ou investissements, dont l'objet est, selon leurs statuts, (i) l'acquisition, la détention, l'administration, la gestion et la disposition de biens immobiliers (notamment des terrains et des bâtiments de même que des droits assimilés à des biens immeubles tels que le droit emphytéotique et les droits de copropriété (les «Sociétés Immobilières») et/ou (ii) l'acquisition, la détention, l'administration, la gestion et la disposition d'intérêts et de participations dans des Sociétés Immobilières luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut en outre directement ou indirectement acquérir, détenir, administrer, gérer ou disposer de biens immobiliers tels que décrits dans la phrase précédente.

La Société peut également acquérir par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances, de notes, de prêts, de participations dans des prêts, de certificats de dépôts et tous autres titres ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques-uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés sinon de l'associé unique, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé de deux ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet et, de manière générale, tous les pouvoirs non expressément réservés par les présents statuts ou la Loi de 1915 tombent dans le champ de compétence du conseil de gérance ou du gérant unique. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique. Si la gestion est confiée à un conseil de gérance, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants..

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président.

Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance est composé d'au moins trois membres, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix pour et contre une décision, la voix du président sera prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par lettre ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée, le dernier jour ouvrable de Juin et pour la première fois en 2015.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Disposition Transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

Les statuts ont été déterminés et les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, «CRESCENDO PRESERVATION & INCOME FUND SICAV SIF S.A.», prénommé.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 1.250.- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1.- Les membres du Conseil de Gérance sont au nombre de deux (2). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Mme. Sarah BUTLER, dirigeante de sociétés, née le 19 mars 1976 à Salford (Angleterre), résidant professionnellement au 2, Clarence Street, Manchester, M2 4D, England; et

- M. Carlo SCONOSCIUTO, Juriste, né le 4 mai 1977 à Terracina (Italie), résidant professionnellement au 53, Rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg;

2.- Le siège social de la société est établi au 53, Rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: A. PASQUINI, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35751. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 14 août 2014.

Référence de publication: 2014131790/386.

(140149774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Copthall PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 189.614.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of July.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

OBLIG-IMMO LUX HOLDCO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 182.651, here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Copthall PropCo S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or surety ship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including anybody corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or anybody corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article..3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is one million two hundred forty-one thousand six hundred fifty-two British Pounds (GBP 1 241 652) divided into one million two hundred forty-one thousand six hundred fifty-two shares with a nominal value of 1 British Pound (GBP 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions, as

to the use of any such accounts, are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation.

10.1 Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.2 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.3 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager or the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers.

11.1 The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of his power for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons parti-

icipating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary 1, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law on the third Monday of the month of May, at 10 a.m. at the registered office.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitional provisions

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, OBLIG-IMMO LUX HOLDCO S.à r.l., aforementioned, declared to subscribe one million two hundred forty-one thousand six hundred fifty-two (1 241 652) shares along with a share premium amounting to seven million thirty-six thousand twenty-six (GBP 7 036 026) British Pounds.

All the shares and the share premium have been fully paid up by a contribution in cash so that the sum of eight million two hundred seventy-seven thousand six hundred seventy-eight (GBP 8 277 678) British Pounds is forthwith at the free disposal of the Company.

One million two hundred forty-one thousand six hundred fifty-two (GBP 1 241 652) British Pounds are allocated to the share capital account of the Company.

Seven million thirty-six thousand twenty-six (GBP 7 036 026) British Pounds are allocated to the share premium account of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about four thousand three hundred Euros (EUR 4,300.-).

Sole shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Mr. Charles GIRALDEZ, director of companies, born on 2 April 1959 in La Coruna (Spain), residing professionally at 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; and
- Mr. Stewart KAM CHEONG, director of companies, born on 22 July 1962 in Port Louis, ile Maurice, residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg..

The Company shall have its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he /she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OBLIG-IMMO LUX HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Copthall PropCo S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915")

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8,2) si la Société est gérée à ce moment-là par un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8,3) si la Société est gérée à ce moment-là par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités on partenariat), sans que la Société perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

3.11 En outre, l'objet de la Société est l'acquisition, la location et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, en Allemagne, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi les opérations en lien avec des biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés allemandes, luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers,

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à un million deux cent quarante et un mille six cent cinquante-deux Livres Sterling (GBP 1 241 652) représenté par un million deux cent quarante et un mille six cent cinquante-deux (1 241 652) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 La Société ne reconnaîtra qu'un détenteur par Part Sociale. Les codétenteurs devront désigner un seul représentant qui les représentera face à la Société. La Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

Art. 7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés;

7.2.2 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;

7.2.3 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, en cas de décès, à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants aient approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.4 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui n'ont pas besoin d'être Associés et qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment donné par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée à un moment donné par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

Art. 9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et/ou les présents Statuts aux Associés.

Art. 10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, la seule signature de tout Gérant;

10.3 par la seule signature le toute personne à laquelle ce pouvoir a été délégué conformément à l'article 11.

Art. 11. Agent des gérants. Le Gérant Unique ou, si la Société a plus qu'un gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat

Art. 12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant, Le Conseil de Gérance nomme un président parmi ses membres.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et

de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit,

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés,

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion

Art. 13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés,

13.4. Sous réserve des dispositions prévues à l'article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé,

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société

de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un e-mail) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Si la Société a plus de vingt-cinq Associés, une assemblée générale annuelle doit au moins être tenue chaque année en vertu de l'article 196 de la Loi de 1915 le troisième lundi du mois de mai à 10h au siège social,

Art. 15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursés par le(s) Associé(s).

Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 13 des présents Statuts, Dans le cas où la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passif, connus ou inconnus, de la Société.

Art. 17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint-venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les un million deux cent quarante et un mille six cent cinquante-deux (1 241 652) parts sociales ont été souscrites par le comparant OBLIG-IMMO LUX HOLDCO, S.à r.l., prénommé avec une prime d'émission de sept million trente-six mille vingt-six (GBP 7 036 026) Livres Sterling, a été versé lors de la constitution de ladite société.

Les parts sociales ont été souscrites et, ainsi que la prime d'émission, intégralement libérées par versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de huit millions deux cent soixante-dix-sept six cent soixante-dix-huit (GBP 8 277 678) Livres Sterling se trouve à la libre disposition de la société dès sa constitution.

Le montant d'un million deux cent quarante et un mille six cent cinquante-deux Livres Sterling (GBP 1 241 652) est affecté au compte capital de la société.

Le montant de sept million trente-six mille vingt-six Livres Sterling (GBP 7 036 026) est affecté au compte prime d'émission de la société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quatre mille trois cents euros (EUR 4.300,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

Monsieur Charles GIRALDEZ, gérant, né le 2 avril 1959 à La Coruna (Espagne), ayant sa résidence professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Monsieur Stewart KAM CHEONG, gérant, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Ile Maurice), ayant sa résidence professionnelle au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 août 2014. Relation GRE/2014/3172. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014131752/541.

(140149813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Loufanrose, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 1, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 181.464.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit Juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Mademoiselle Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement au 12 rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1.- Madame Marilyn FEUILLETTE, gérante de sociétés, née à Longeville-les-Metz (F), le 16 mai 1977, demeurant à F-54000 Nancy, 79 bis, Rue Vayringe, (France), et

2.- Monsieur Emmanuel MUSQUAR, gérant de sociétés, né à Laxou (F), le 24 juillet 1968, demeurant à F-54000 Nancy, 79 bis, Rue Vayringe, (France),

en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées en date du 17 et 18 Juillet 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "LOUFANROSE", établie et ayant son siège social au 36, rue de Hesperange L-1731 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 181.464, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3121 du 9 décembre 2013;

- Que les comparants sont les seuls associés (les "Associés") de la Société et qu'ils ont pris, par leur mandataire, la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident de transférer, avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2014, le siège social au 1, Rue Pierre Grégoire L-4702 Pétange, et de modifier subséquemment l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Pétange (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. LAC/2014/36294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014130774/43.

(140148260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Litefield Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.276.

L'an deux mille quatorze, le premier août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LITEFIELD INVESTMENTS S.A." (numéro d'identité 2001 22 05 627), avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 152.276, constituée sous le régime légal des Iles Vierges Britanniques en date du 22 janvier 1997 et sous la dénomination de «Litefield Investments Corp.» et dont le siège social a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 2010, publié au Mémorial C, numéro 1001 du 12 mai 2010, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en «LITEFIELD INVESTMENTS S.A.».

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Transfert du siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, avec effet au 10 juillet 2014.
- 2) Refonte complète des statuts.
- 3) Administrateurs - commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, avec effet au 10 juillet 2014.

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède et d'adapter les statuts aux dispositions légales en vigueur, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

“Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme, sous la dénomination de "LITEFIELD INVESTMENTS S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut procéder à l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (€ 35.000.-), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5bis. Restrictions à la cession des actions.

(i) Cessions entre vifs

Les actionnaires ne pourront céder à un tiers les actions de la société qu'ils détiennent, que dans les conditions prévues au présent article. Il est néanmoins précisé que les cessions entre actionnaires sont libres. Les actionnaires disposent d'un droit de préemption sur les actions.

Ainsi, tout actionnaire (l'"Actionnaire Cédant") souhaitant effectuer une cession de tout ou partie des actions qu'il détient dans la société, à un tiers non actionnaire, devra au préalable fournir à tout autre actionnaire (le "Bénéficiaire") une notification écrite qui devra identifier spécifiquement (i) le nombre et la catégorie des actions concernées (les "Actions Offertes"), (ii) l'identité précise du ou des tiers non actionnaire(s) à qui il entend céder les actions (le "Tiers"), (iii) le prix unitaire par action convenu avec ce ou ces Tiers ou, en cas d'échange, d'apport ou de toute autre opération de même nature, la valeur unitaire des actions retenue pour la réalisation de l'opération et (iv) les conditions et modalités de la cession.

La délivrance de la notification constitue une offre de vendre en priorité les Actions Offertes au Bénéficiaire aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant. L'Actionnaire Cédant sera et restera lié par cette offre pour une période irrévocable de 90 jours calendrier (la "Durée de l'Offre de Cession"). A tout moment au cours de cette période, le Bénéficiaire pourra informer l'Actionnaire Cédant de son intention d'acquérir ou non les Actions Offertes, étant entendu que l'acquisition des Actions Offertes devra se faire aux mêmes prix et conditions que ceux offerts par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire peut d'une manière discrétionnaire décider de ne pas utiliser le droit de préemption. Le Bénéficiaire le notifiera alors par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant.

Si le Bénéficiaire désire exercer son droit de préemption, il devra notifier par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes.

Lorsque le Bénéficiaire informe par écrit l'Actionnaire Cédant de sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes, il devient irrévocablement tenu d'acquérir ces actions et l'Actionnaire Cédant est alors irrévocablement tenu de les lui céder aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire sera tenu de s'acquitter du prix de cession des actions et la cession sera régularisée au profit du Bénéficiaire, dans les formes légales et statutaires, dans un délai de 15 jours calendrier à compter de l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession.

La partie des Actions Offertes qui n'aura pas été préemptée par le Bénéficiaire, à l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession, pourra être cédée par l'Actionnaire Cédant au Tiers, aux prix et conditions proposés par ce Tiers à l'Actionnaire Cédant.

L'Actionnaire Cédant informe le conseil d'administration et le Bénéficiaire au plus tard dans les cinq jours calendrier de tout transfert à un Tiers effectué conformément au présent article 5bis.

Toute cession d'actions au profit de tout Tiers qui interviendrait sans que tout autre actionnaire ait été mis en mesure d'exercer son droit de préemption, conformément au présent article 5bis (i), sera nulle de plein droit et ne sera opposable ni aux autres actionnaires, ni à la société.

En cas de transfert d'actions entre les actionnaires, les actions cédées feront automatiquement partie de la catégorie d'actions détenue par l'Actionnaire cessionnaire.

(ii) Cessions à cause de décès

Les héritiers et légataires d'actions de la société peuvent rester actionnaires pour autant qu'ils soient acceptés en tant qu'actionnaire par tous les autres actionnaires, et ce pour la totalité des actions qui leurs sont échues suite à l'héritage.

Le conseil d'administration convoquera à cette fin, dans le mois à partir du moment où il a pris connaissance du décès de l'actionnaire, une assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur ladite acceptation. Cette assemblée générale ne peut délibérer qu'à condition que tous les actionnaires (autres que les actionnaires-héritiers/légataires) soient présents ou représentés.

Dans le cas où - à défaut d'une décision unanime des autres actionnaires - un, plusieurs ou tous les héritiers ou légataires ne sont pas acceptés en tant qu'actionnaires avec la totalité de leurs actions, les actionnaires qui ont voté contre leur acceptation, doivent dans les trois mois à compter de la date de la décision de l'assemblée générale extraordinaire racheter les actions dont la cession a été refusée et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Le prix d'achat sera déterminé par un expert désigné de commun accord par les héritiers et/ou légataires et les actionnaires obligés à l'achat, sauf en cas d'accord sur le prix d'achat. L'expert doit fixer le prix dans les 30 jours de sa désignation. S'il n'y a pas d'accord sur un expert, celui-ci sera désigné par le tribunal compétent statuant comme en référé. Les frais de désignation de l'expert seront supportés par les actionnaires obligés à l'achat.

Si l'achat des actions dont le transfert a été refusé n'a pas lieu dans le délai de trois mois décrit supra, les héritiers et/ou légataires des actions demeureront irrévocablement actionnaires de la société.

Pour tout ce que les statuts n'auraient pas prévu, il est renvoyé aux dispositions légales en la matière.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Pieter VAN NUGTEREN comme administrateur, respectivement président du conseil d'administration et de Monsieur Gilles JACQUET et de la société «Lux Business Management SARL» comme administrateurs de la société, à compter du 10 juillet 2014 et de leur accorder donner pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société «Co-Ventures S.A.» comme commissaire aux comptes de la société, à compter du 10 juillet 2014 et de lui accorder donner pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 10 juillet 2014:

a) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

b) la société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

c) la société à responsabilité limitée «TAXIOMA s. à r.l.», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2018.

Madame Maryse MOUTON, expert-comptable, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» préqualifiée.

Madame Ingrid HOOLANTS, prénommée, est désignée représentante permanente de la société «TAXIOMA s. à r.l.» préqualifiée.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 10 juillet 2014.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille cent euros (€ 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J-M. WEBER, HAMES, DEMEYER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 août 2014. Relation: CAP/2014/3099. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014131949/250.

(140149521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Totum Pro Parte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 158.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour compte de Totum Pro Parte S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014130949/12.

(140148018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Copper Grafton Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue, 3,rd Floor.

R.C.S. Luxembourg B 187.579.

Par résolutions prises en date du 4 août 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 5 août 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Stéphanie Charles, avec adresse professionnelle au 22, Grand Rue, 3^e étage, L-1660 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 4 août 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014131107/15.

(140148802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.
